

NIORT, le 20 mai 2008

## R A P P O R T de l'INSPECTION des INSTALLATIONS CLASSEES

**O B J E T** : Installations Classées - Changement d'exploitant.  
Carrière de Laubreçais sur la commune de Clessé (79350)

**REFERENCE** : Courrier de la société Lafarge Granulats Ouest en date du 27 novembre 2007

La Société **LAFARGE GRANULATS OUEST** nous a transmis une demande de transfert à son nom, de l'autorisation d'exploiter la carrière « **de Laubreçais** » sur la commune de **Clessé** exploitée jusqu'à maintenant par la **Société Musset** de Clessé (79350).

Ce changement de raison sociale n'entraînant pas de modification dans l'exploitation de la carrière, aucune prescription complémentaire n'est nécessaire.

Cette demande a été établie dans les formes édictées par l'article R 516-1 du Code de l'Environnement. Elle comporte notamment :

- la justification de la maîtrise foncière de l'ensemble des parcelles,
- la constitution des Garanties Financières.

Nous proposons une **suite favorable** à cette demande. Toutefois, conformément à l'article R 512-31 du Code de l'environnement, la demande de la **société LAFARGE GRANULATS OUEST** doit être présentée, pour avis, devant la Commission Départementale de la nature, des paysages et des sites en formation spécialisée dite « des carrières », afin de prendre un arrêté préfectoral complémentaire de changement d'exploitant, modifiant l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2003.